

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 14 mai 2014*

**N° 71/05/2014 : CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - FINANCEMENT DES ACTIONS 2014**

*L'an deux mille quatorze, le mercredi 14 mai à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 mai 2014.*

**Etaient présents** : 43

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Béatrice KOHLER, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Anne ALASSANE, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Carole GARCIA, Gaël TABARLY, Pauline BLANC, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

**Pouvoirs** : 2

Mesdames, Messieurs Colette HARLE à Pierre Antoine LEVI, José GONZALEZ à Carole GARCIA

**Madame Laurence PAGES donne lecture du rapport suivant :**

**Mesdames, Messieurs,**

Les objectifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Montauban visent à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et l'agglomération, à améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers, à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine, à favoriser l'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration et à favoriser l'égalité des chances.

Les territoires concernés sont :

Zone 1 d'intervention massive : Quartier de la Médiathèque et Bastide/Villenouvelle

Zone 2 de mobilisation de moyens spécifiques : Beausoleil Bas et Villebourbon

Zone 3 d'action de prévention : les Chênes, Issanchou et Consul Dupuy

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est appelé chaque année à se prononcer sur les actions retenues pour l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il vous est proposé :

- d'adopter les actions retenues du programme 2014 validé par les partenaires du CUCS ;
- d'accepter de participer au financement des projets suivants les montants prévus pour
  - . les actions portées par les associations (tableau 1)
  - . les actions portées par les services de la ville de Montauban (tableau 2)

**Tableau 1 : actions portées par les associations**

OPERATION	MAITRISE D'OUVRAGE	Budget présenté par l'opérateur	Participation VILLE
Cellule d'intégration socio professionnelle des femmes handicapées	Association Départementale pour l'Intégration d'Adultes en Difficulté (ADIAD)	19 432 €	6 000 €
Accompagnement à la scolarité	Association des Habitants de Sapiac	19 550 €	600 €
Atelier « Vie de famille »	Don'La Vie	3 500 €	1 400 €
Formation des animatrices	Don'La Vie	7 300 €	900 €
Citoyen Circassien	Boîte à Malices	2 000 €	1 000 €
Quartiers en toutes lettres	Confluences	49 000 €	3 500 €
Lire et faire lire	Ligue de l'Enseignement	24 422 €	900 €
BD Barges	Recherche à l'Ecole pour Ecrire et Lire (REEL)	13 450 €	1 000 €
L'heure du conte	Recherche à l'Ecole pour Ecrire et Lire (REEL)	7 700 €	1 000 €
Séjours artistiques	Recherche à l'Ecole pour Ecrire et Lire (REEL)	14 420 €	2 500 €
Démocratiser les Cultures Urbaines	Le Rio Grande	17 862 €	4 000 €
Ludothèque	Si T'Es Jeu	20 840 €	1 000 €
Point d'accès au droit	Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)	43 000 €	3 000 €

Chantiers découverte	CITRUS	7 950 €	1 530 €
----------------------	--------	---------	---------

OPERATION	MAITRISE D'OUVRAGE	Budget présenté par l'opérateur	Participation VILLE
Echange réciproque des savoirs	Le Pont des Savoirs	16 496 €	3 000 €
Actions d'information	Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)	12 292 €	1 000 €
Le bus à l'oreille	Planning Familial (MFPF)	5 070 €	2 000 €
Accompagnement des associations	A2P – DLA	3 800 €	1 900 €
<b>TOTAL</b>			<b>36 230 €</b>

**Tableau 2 : actions portées par les services de la Ville de Montauban**

OPERATIONS PORTEES PAR LA COLLECTIVITE	COUT	Ville BP	FINANCEMENT CUCS	
			Ville	Etat – ACSé
Bourse au permis (Service Emploi)	57 300 €	27 300 €	30 000 €	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>27 300 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>0 €</b>

Considérant qu'une convention financière annuelle a été signée conformément aux dispositions de l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2006 pris en application de l'article 10 de la loi du 2000-321 du 12 avril 2000 et à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, avec l'association le RIO, il convient de prendre un avenant pour intégrer la subvention susmentionnée de 4 000 € dans le cadre des actions 2014 du C.U.C.S à la convention initiale ;

Vu les crédits nécessaires ont été ouverts au budget de l'exercice en cours ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou son représentant à verser les subventions susmentionnées, et signer tous les documents se rapportant à l'objet de la présente délibération,
- autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention 2014 d'objectifs et de moyens avec l'Association le Rio.

**ADOPTÉE PAR 37 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 8.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **19 MAI 2014**

De sa publication le : **19 MAI 2014**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 15 mai 2014

Maire,

Brigitte BAREGES

